

DIAGNOSTIC FAUNE

PASSAGE AUTOMNAL

PROJET DE DEMOLITION
FRICHE CHARPIOT

DELLE (90)



Dossier 2500753 - Novembre 2025 - V1

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
DOUBS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
21 rue Louis Pergaud
25000 BESANÇON

CLIENT

NOM	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER - DOUBS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
ADRESSE	21 rue Louis Pergaud – 25000 BESANÇON
INTERLOCUTEUR	Cassandre Payot Tel : 06 74 02 23 70 Mail : cassandre.payot@epfdoubsbfc.fr

ECR ENVIRONNEMENT

COORDONNEES AGENCIE	Agence de Besançon 92 Rue de l'Esplanade Ouest 25220 THISÉ Tel : 03 81 80 27 10 Mail : besançon@ecr-environnement.com
CHARGEÉE D'AFFAIRES	BOUZIANE Maud
CHARGEÉE D'ÉTUDES	VIENNET Luce

ÉTUDES ANTERIEURES

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION	REDACTRICE	VERIFICATRICE
07/05/2025	01	CR01 - Diagnostic faune Printemps précoce	Luce VIENNET	Maud BOUZIANE
11/06/2025	02	Corrections	Luce VIENNET	Maud BOUZIANE
07/07/2025	01	CR02 - Diagnostic faune Printemps tardif	Luce VIENNET	Maud BOUZIANE

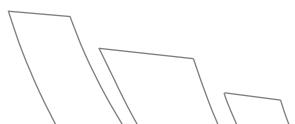
DEMANDE DE DÉROGATION « ESPECES PROTÉGÉES »

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION	REDACTRICE	VERIFICATRICE
25/08/2025	01	Diagnostic faune – Eté Demande de Dérogation Espèces Protégées	Luce VIENNET	Maud BOUZIANE
11/09/2025	02	Compléments au sujet des mesures ERCA suite aux retours de la DREAL BFC	Luce VIENNET	Maud BOUZIANE

COMPTE RENDU AUTOMNAL

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION	REDACTRICE	VERIFICATRICE
07/11/2025	01	CR03 - Diagnostic faune - Automne	Luce VIENNET	Maud BOUZIANE

REDACTRICE	CONTROLE INTERNE
 Luce VIENNET Chargée d'études – Environnement	 Maud BOUZIANE Chargée d'affaires – Environnement



CR03 – 2500753 – V1 – Ville de Delle – Friche Charpiot – Delle (90)

Novembre 2025

Page 2

SOMMAIRE

1.	Présentation du projet et du maître d'ouvrage	5
2.	Contexte de la mission.....	5
3.	Objet du compte rendu	5
4.	Méthodologie d'inventaire	6
4.1	Zone d'étude.....	6
4.2	Chiroptères.....	7
4.2.1	Inventaire crépusculaire et nocturne.....	7
4.2.2	Obstruction de certains accès.....	9
5.	Résultats	11
5.1	Chiroptères.....	11
5.1.1	Protocole de sortie de gîte.....	11
5.1.2	Espèces en activité autour des bâtiments	11
6.	Conclusion	12



TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figures :

Figure 1 : Zone d'étude et bâtiments de la friche industrielle.....	6
Figure 2 : Localisation des sorties de gîtes potentiels	7
Figure 3 : Localisation des SM4.....	8
Figure 4 : Localisation des potentialités d'accueil identifiées lors des inventaires.....	9
Figure 5 : Caisson de volet manquant sur une des fenêtres du deuxième étage de l'unité 2, permettant à la faune d'entrer dans le bâtiment	10
Figure 6 : Fenêtre de l'unité 4 cassée, permettant à la faune d'entrer dans le bâtiment	10
Figure 7 : Dispositif anti-retour installé sur l'unité 2, vu de l'extérieur et de l'intérieur	11

Tableaux :

Tableau 1 : Conditions d'inventaire des chiroptères	7
Tableau 2 : Nombre de contacts de chiroptères enregistrés au passage automnal	11



1. Présentation du projet et du maître d'ouvrage

Ce projet est mené par l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF Doubs BFC). Ce dernier, institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets d'aménagement des collectivités territoriales, en l'occurrence dans ce cas précis, la commune de Delle. Dans le cadre du présent projet, l'EPF assure plus exactement la maîtrise d'ouvrage des travaux de dépollution, désamiantage et de démolition de la friche industrielle Charpiot à Delle en vue de sa cession à l'euro symbolique à l'Hôpital Nord Franche-Comté pour y construire un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

2. Contexte de la mission

Des inventaires naturalistes ont été menés sur le site au printemps et à l'été 2025. Plusieurs nids d'espèces d'oiseaux protégées ont été répertoriés sur les bâtiments, ainsi que des potentialités d'accueil pour les chiroptères. Par conséquent, au titre de l'article L411-2 du Code de l'Environnement, une demande de dérogation au titre des espèces protégées a été déposée le 29 août 2025 sur la plateforme en ligne démarches-simplifiées.

Suite à ce dépôt, la DREAL BFC a demandé des inventaires complémentaires pour les chiroptères en automne et en hiver, pour déterminer si ce taxon utilise les bâtiments à ces périodes de l'année.

3. Objet du compte rendu

Ce compte rendu porte sur l'**inventaire automnal des chiroptères** qui a eu lieu le 28 octobre 2025 et l'**obstruction de certains accès** vers l'intérieur du bâtiment qui a eu lieu le 29 octobre 2025, avec l'accord de la DREAL BFC.

L'inventaire complète ceux qui ont déjà été réalisés au printemps (22 avril, 10 juin et 26 juin 2025) et en été (6 août 2025). Ce document fait office de pièce complémentaire qui vient s'ajouter au dossier de demande de dérogation « espèces protégées » qui a été déposé le 29 août 2025 sur la plateforme en ligne démarches-simplifiées.

Référence du dossier de demande de dérogation :

Dossier 2500753 : *Demande de dérogation « espèces protégées » - Oiseaux et chiroptères – Projet de démolition Friche Charpiot – Delle (90)*. Version 2, août 2025.



4. Méthodologie d'inventaire

4.1 Zone d'étude

La friche industrielle comprend 5 bâtiments indépendants qui ont été nommés « unités » pour faciliter la présentation des résultats et la localisation de chaque observation (Figure 1).

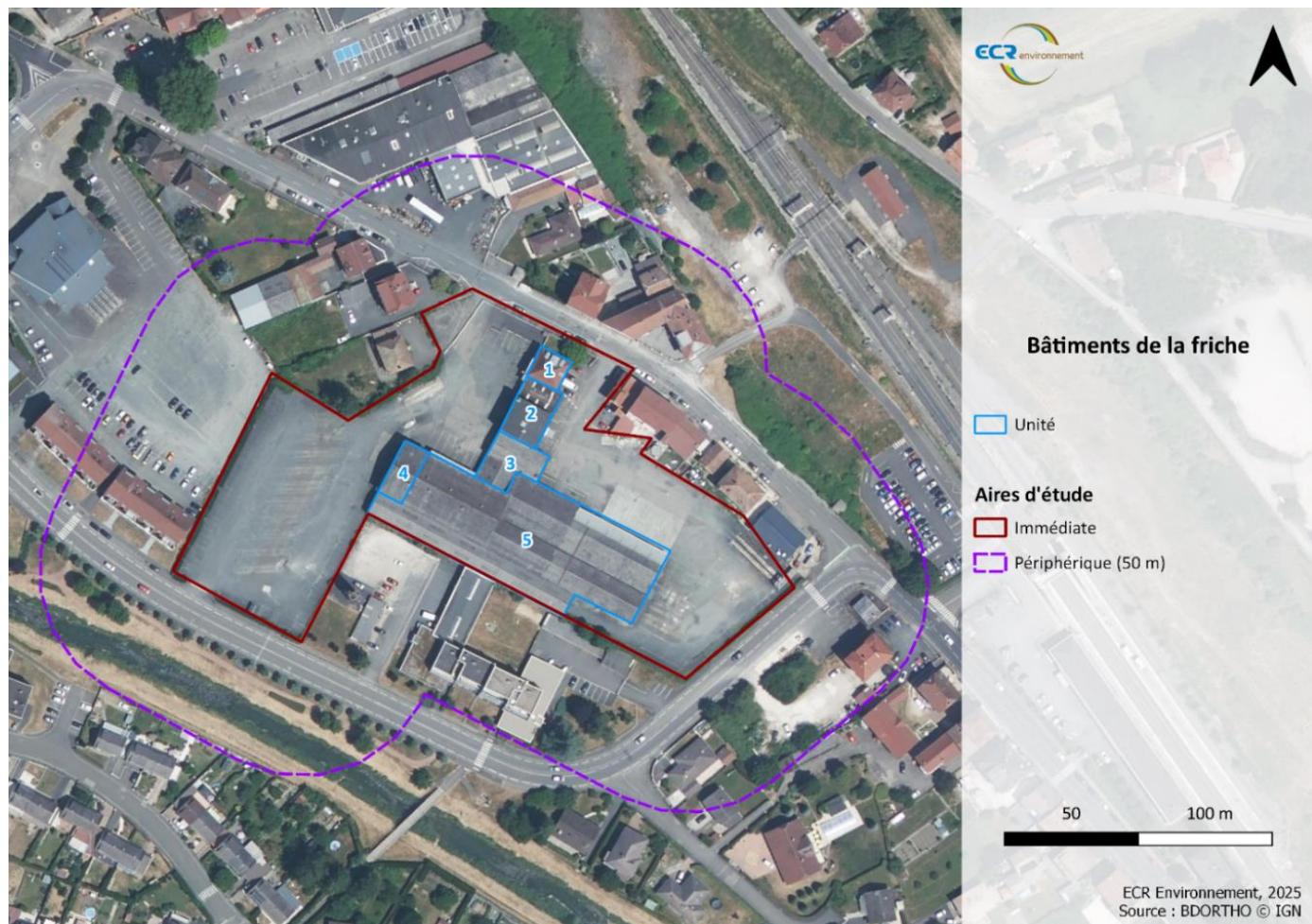


Figure 1 : Zone d'étude et bâtiments de la friche industrielle

4.2 Chiroptères

4.2.1 Inventaire crépusculaire et nocturne

L'inventaire d'automne a eu lieu le 28 octobre 2025. Il avait pour objectif d'inventorier les espèces en activité autour des bâtiments pendant la nuit, au cours de la période de transit automnal vers les gîtes d'hibernation.

Le tableau ci-dessous présente les conditions d'inventaire et les objectifs du passage (Tableau 1).

Tableau 1 : Conditions d'inventaire des chiroptères

Saison Date	Horaires	Objectif du passages	Conditions météorologiques
Inventaires nocturnes			
Automne 28/10/2025	17h10 à 18h15	Sortie des gîtes potentiels Inventaire auditif automatisé des espèces et de l' activité (enregistreur automatique SM4)	Couvert – Pas de pluie – Vent léger – Bonne visibilité – 13°C

Peu avant le crépuscule, un protocole dit « de sortie de gîte » a lieu. Il s'agit d'observer d'éventuelles sorties d'individus qui seraient installés sur ou dans les bâtiments. Ceci permet de répertorier des gîtes avérés s'il y en a et de les localiser. Cette surveillance a lieu en priorité au niveau des parties des bâtiments qui ont été identifiées comme de potentielles sorties de gîtes lors de la prospection diurne. En l'occurrence, 3 sorties potentielles ont été identifiées (Figure 2) : les interstices situés au-dessus de certaines fenêtres et qui sont suffisamment larges pour laisser des chiroptères s'y glisser, ainsi qu'un espace au sommet d'une porte coulissante qui pourrait permettre à des chiroptères d'entrer dans le hangar de l'unité 5 et d'en sortir.

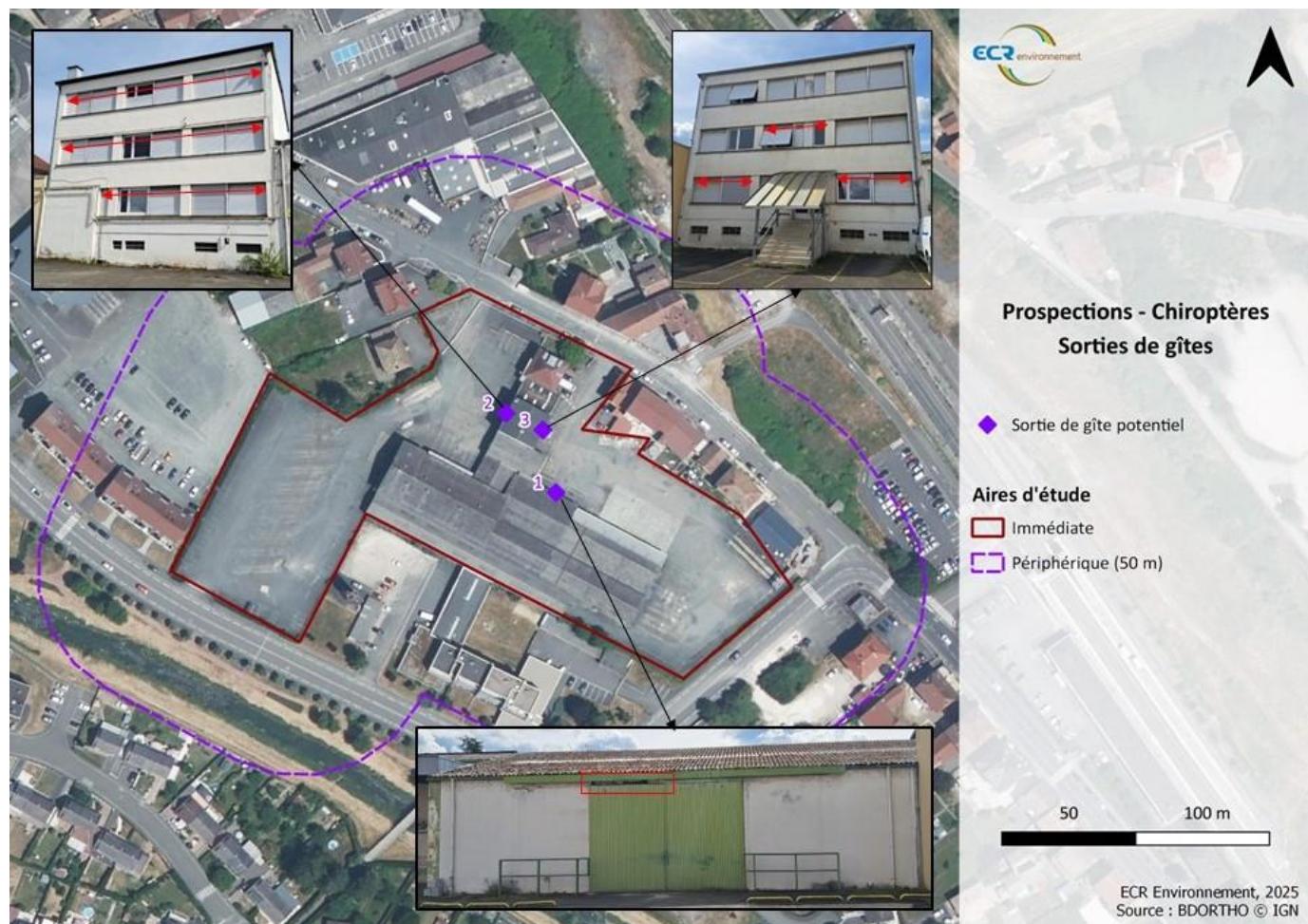


Figure 2 : Localisation des sorties de gîtes potentiels

CR03 – 2500753 – V1 – Ville de Delle – Friche Charpiot – Delle (90)

Novembre 2025

Page 7

Un inventaire passif a lieu tout au long de la nuit grâce à des enregistreurs automatiques SM4. Les enregistrements collectés sont analysés via le logiciel SonoChiro. Pour l'inventaire automnal, 2 enregistreurs ont été mis en place à proximité des bâtiments (Figure 3).

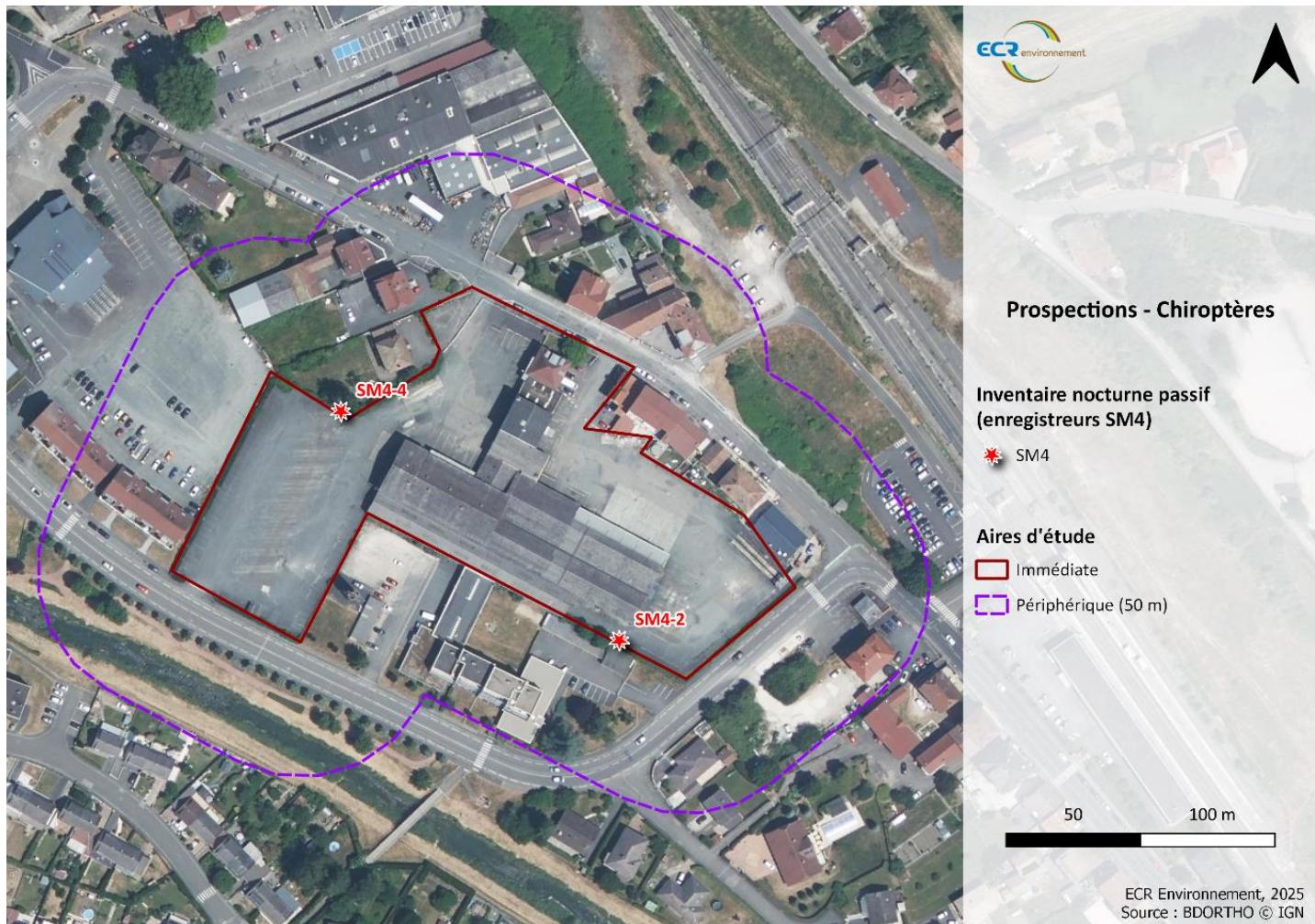
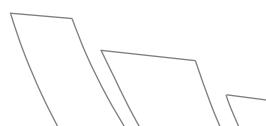


Figure 3 : Localisation des SM4



4.2.2 Obstruction de certains accès

Parmi les potentialités d'accueil identifiées au cours des inventaires de printemps et d'été, deux accès permettant potentiellement aux animaux d'entrer à l'intérieur des bâtiments ont attiré l'attention des écologues. Il s'agit d'un caisson de volet manquant au deuxième étage de l'unité 2 et d'une fenêtre cassée au niveau de l'unité 4 (points n°1 et 4 sur la Figure 4).

Le choix a été fait d'obstruer dès l'automne ces deux accès pour limiter le risque que des animaux pénètrent dans les bâtiments et soient pris au piège. L'instructeur du dossier au sein de la DREAL BFC, M. Lilian BROCAIL, a donné son accord pour cette intervention, en précisant que toutes les autres potentialités d'accueil (interstices au-dessus de certaines fenêtres, ...) devaient être laissées en l'état jusqu'à ce que l'inventaire hivernal ait eu lieu.

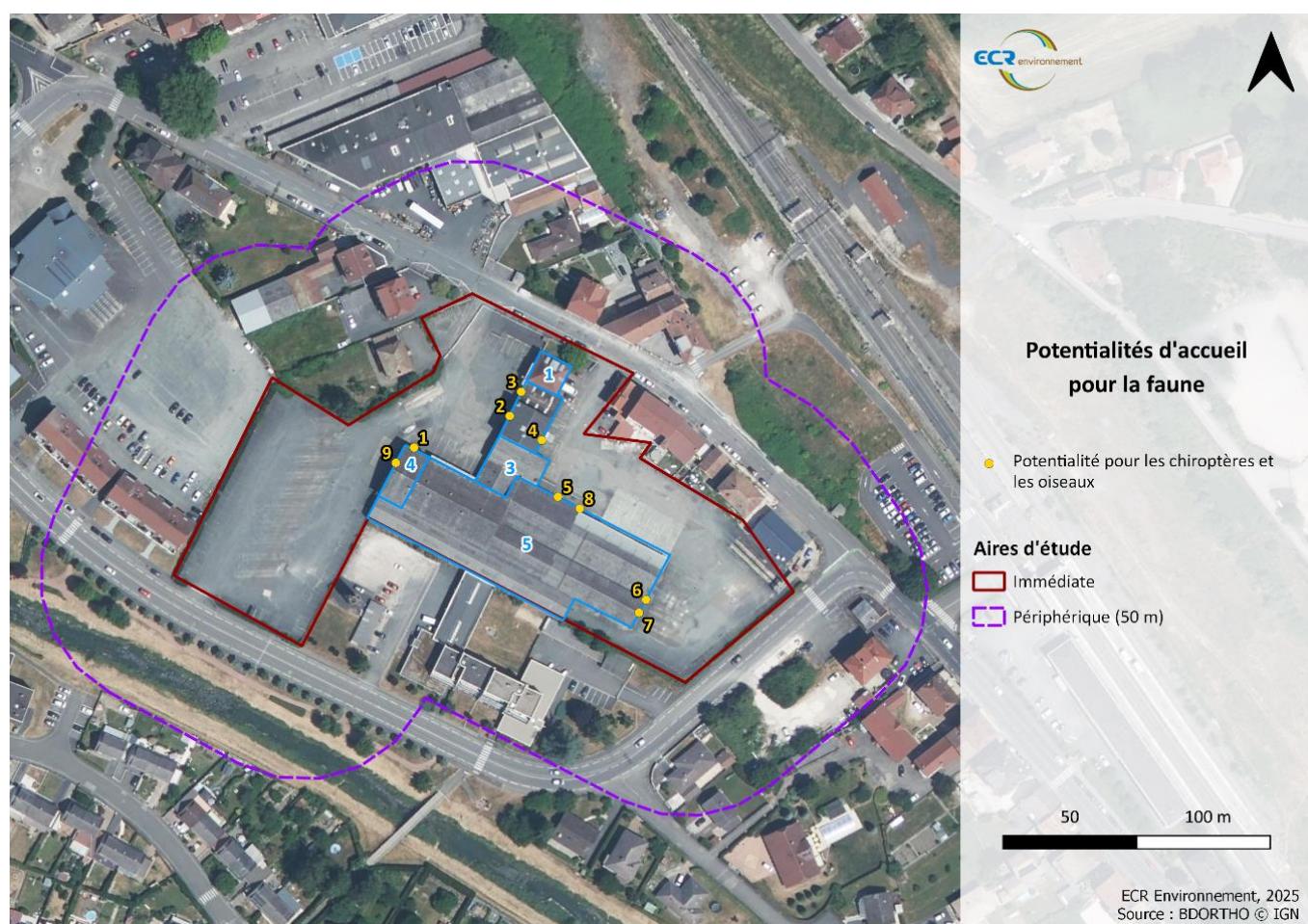


Figure 4 : Localisation des potentialités d'accueil identifiées lors des inventaires

Les photographies ci-dessous présentent les accès concernés par l'obstruction (Figure 5 et Figure 6).

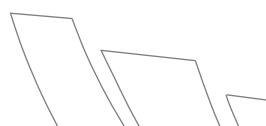


Figure 5 : Caisson de volet manquant sur une des fenêtres du deuxième étage de l'unité 2, permettant à la faune d'entrer dans le bâtiment



Figure 6 : Fenêtre de l'unité 4 cassée, permettant à la faune d'entrer dans le bâtiment

Les unités 2 et 4 ont été visitées dans leur ensemble pendant la matinée du 29 octobre 2025 pour vérifier la présence éventuelle d'animaux à l'intérieur. Une lampe torche et un monoculaire thermique ont été utilisés. Dans les heures qui ont suivi ce contrôle, des dispositifs « anti-retour » ont été installés au niveau des deux accès par des agents municipaux de la commune de Delle, en présence d'un écologue.



5. Résultats

5.1 Chiroptères

5.1.1 Protocole de sortie de gîte

Aucun individu n'a été vu sortant des bâtiments lors du protocole de sortie de gîte qui a eu lieu au crépuscule. Le même constat a été fait au printemps et en été (voir demande de dérogation).

5.1.2 Espèces en activité autour des bâtiments

Au total, **3 espèces de chiroptères** ont été répertoriées lors de l'inventaire passif automnal. Elles avaient toutes déjà été inventoriées lors des précédents passages au printemps et en été.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de contacts enregistrés par les SM4 durant l'inventaire d'automne :

Tableau 2 : Nombre de contacts de chiroptères enregistrés au passage automnal

Nom vernaculaire (Nom scientifique)	Passage automnal	
	SM4-2	SM4-4
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	217	420
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	8	9
Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)	3	-
Groupe des Murins	-	2

5.2 Obstruction de certains accès

Aucun animal n'a été trouvé à l'intérieur des unités 2 et 4 pendant la visite.

Les dispositifs « anti-retour » ont été installés par les agents communaux en présence d'un écologue qui leur a indiqué la démarche à suivre et qui s'est assuré que les systèmes étaient fonctionnels.

Les photographies ci-dessous présentent l'un des dispositifs :



Figure 7 : Dispositif anti-retour installé sur l'unité 2, vu de l'extérieur et de l'intérieur

Ces deux accès seront entièrement condamnés au moment du passage hivernal. Ce délai permettra de laisser s'écouler un temps suffisant pour que les animaux qui auraient éventuellement échappé à la vigilance de l'écologue lors du contrôle puissent sortir, notamment en assurant un certain nombre de nuits présentant des conditions météorologiques favorables à l'activité des chiroptères et donc à leur sortie.

En accord avec les préconisations de M. Lilian BROCAIL, aucune autre potentialité d'accueil pour les chiroptères n'a été modifiée. Elles ont toutes été laissées en l'état.



6. Conclusion

Jusqu'à maintenant, lors des inventaires des chiroptères réalisés au printemps, en été et à l'automne 2025, aucun individu n'a été observé dans ou sur les bâtiments. Lors des observations crépusculaires de sortie de gîtes, aucun individu n'a été observé en train de quitter un gîte installé dans ou sur les bâtiments.

L'inventaire hivernal aura lieu dans l'idéal pendant la deuxième quinzaine du mois de novembre 2025. La période optimale pour observer des chiroptères en hibernation se situe normalement en décembre et en janvier, mais le choix a été fait d'avancer la période de passage pour tenter de limiter le retard pris pour la réalisation du projet (voir la demande de dérogation pour plus de détails sur ce point et sur le calendrier de travaux et de livraison initialement prévu). M. Lilian BROCAIL a donné son accord pour que l'inventaire hivernal ait lieu avant la période optimale, à condition qu'il n'intervienne pas avant la deuxième quinzaine de novembre. A noter que ceci ne sera possible que si les conditions météorologiques sont propices (températures suffisamment froides pour estimer que les chiroptères sont entrés en hibernation et pas de redoux qui risquerait d'entraîner une reprise d'activité).

Les résultats de ce passage seront transmis à la DREAL BFC pour compléter le dossier de demande de dérogation.

